

# Hausse du ticket modérateur sur les actes lourds



Le ticket modérateur forfaitaire applicable sur les actes lourds ou coûteux effectués en ville ou à l'hôpital a été porté de 18 à 24 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Selon l'estimation de la Mutualité Française, ce relèvement du TM représenterait 40 millions d'euros de dépenses.